

LE SERVICE PROPOSÉ

POURQUOI CE NOUVEAU SERVICE DE COLLECTE ?

Depuis le 1^{er} janvier 2024, dans le cadre de la loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire), tous les producteurs et détenteurs de biodéchets, sont désormais tenus de mettre en place un tri à la source des biodéchets.

Afin de répondre à ces obligations et d'aider les professionnels, les 3RD'Anjou ont décidé de proposer une collecte des biodéchets sur leur territoire.

COMMENT EST ORGANISÉ CE SERVICE ?

La collecte des biodéchets alimentaires a été confiée à la société « Les Alchimistes ».

La collecte se fait par un échange de bac. Les Alchimistes passent récupérer votre bac et vous en déposent un, vide, propre et hygiénisé.



QUELS SONT LES AVANTAGES DE CE SERVICE ?

- Mise en conformité avec la réglementation rapide¹ ;
- Possible diminution de la fréquence de présentation du bac à ordures ménagères par la réduction du volume d'ordures ménagères ;
- Un geste simple : tous les déchets alimentaires solides peuvent être déposés ;
- De faibles nuisances (bac propre chaque semaine, limitant les risques d'odeurs et supprimant les possibilités de nuisibles) ;
- Un intérêt environnemental fort, grâce à une valorisation locale.

¹ Loi AGECE

LES MODALITÉS CONTRACTUELLES

QUELS TARIFS POUR CE SERVICE ?

Forfait annuel pour un bac 120L : 35€/an si vous utilisez déjà les services des 3RD'Anjou (92€/an dans le cas contraire), comprenant :

- > Mise à disposition du bac 120L ;
- > Maintenance ;
- > Communication.

Coût par échange de bac : 23€ (15€ à partir du deuxième bac), comprenant :

- > Retrait de vos biodéchets alimentaires ;
- > Lavage et hygiénisation des bacs ;
- > Traitement de vos biodéchets par compostage.

QUELLE DURÉE D'INSCRIPTION ?

L'inscription est de 3 mois minimum.

COMMENT RÉSILIER ?

Contactez les 3RD'Anjou le mois précédent l'arrêt de votre collecte.



3RD'Anjou
103 rue Charles Darwin
49125 Tiercé

www.3rdanjou.fr
contact@3rdanjou.fr
02 41 59 61 73



Ne pas jeter sur la voie publique



LA COLLECTE DES BIODÉCHETS ALIMENTAIRES

Un nouveau service de collecte pour les professionnels du territoire des 3RD'Anjou !

- > Le service
- > Les modalités de collecte
- > Les consignes de tri
- > Le devenir de vos biodéchets
- > Les modalités contractuelles



LES MODALITÉS DE COLLECTE

QUEL ÉQUIPEMENT DE COLLECTE ?

La collecte se fait dans un bac 120L, hermétique, équipé d'un filtre en fibre de coco pour lutter contre les odeurs.

QUAND ET OÙ SORTIR SON BAC ?

Il devra être sorti le jour de la collecte des Alchimistes, à l'emplacement identifié lors de la mise en place du service.

QUE DEVIENT MON BAC LORSQUE JE LE PRÉSENTE À LA COLLECTE ?

Il est retiré par Les Alchimistes et remplacé par un bac vide, propre et hygiénisé.

QUELLE EST LA FRÉQUENCE DE COLLECTE ?

L'échange de bac se fait de manière hebdomadaire.

COMMENT AVOIR DES INFORMATIONS SUR MES COLLECTES ?

Vous aurez accès à un extranet. Vous pourrez y consulter le poids et la qualité de vos biodéchets évacués.



QUE FAIRE EN PÉRIODE DE FERMETURE DE VOTRE STRUCTURE ?

Afin d'optimiser les déplacements des Alchimistes, merci d'en informer les services des 3RD'Anjou au minimum 15 jours avant votre fermeture ou dès le mois de juin pour les fermetures estivales.

LES CONSIGNES DE TRI

À METTRE :

Tous les déchets alimentaires solides de préparation et de reste de repas sont à déposer dans votre bac !



À NE PAS METTRE :

Tous les emballages et tous les sacs sont interdits !
même « compostables »



LE TRAITEMENT DE VOS BIODÉCHETS ALIMENTAIRES

Une valorisation locale par le compostage.

Le retour au sol du compost produit, enrichira les sols, contribuera au développement des plantes, permettra de rendre les sols plus vivants et de retenir l'eau.

